Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260305-2026D035-DE

République Française

Département du FINISTERE

**Commune de Plouigneau**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 05/03/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 33 | 29 | 33 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 33<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 26/02/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 26/02/2026.

**Présents** : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, CARON Sylvie, COLAS Odette, GAUTHIER Mariane, HAMON Julie, LE GOFF Brigitte, LE SCORNET Georgette, PRIGENT Audrey, THEPAULT Sophie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BILLIET Jean-Claude, BOUDROT Christophe, BOUSSARD Laurent, CONGAR Philippe, DELEPINE Johny, DOUBROFF Jean-Michel, DUVAL Daniel, HERE Roger, HUON Thierry, JAOUEN Ludovic, JEAN Joël, LE COMTE Jean-Yves, LE ROUX Alain, LE VAILLANT Bernard, MANACH Jacques, MINEC Pierre-Yves, SIMON Alain

**Absents ayant donné procuration** : Mmes : LE GUERN Annick à HAMON Julie, LE HOUEROU Rollande à LE VAILLANT Bernard, MOUILLÉ Sadrine à COLAS Odette, MM : SALOMÉ à LE COMTE Jean-Yves

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LE COMTE Jean-Yves

## 2026D035 – Echange de parcelles entre la commune et Armorique Habitat

*La commune et Armorique Habitat sont propriétaires de parcelles sises rue Ange de Guernisac.*

*Dans le cadre du projet de lotissement la collectivité a sollicité Armorique Habitat pour un échange de parcelles.*

*Armorique Habitat doit céder 133 m² à la commune et à l'inverse la commune doit céder 57 m² à Armorique Habitat*

*L'avis du pôle d'évaluation domaniale de la direction des finances publiques du Finistère est le suivant : « Au regard de la nature des biens et du classement au PLUi (UHc) la valeur vénale des emprises est appréciée sur la base de 8.40 € / m² ». Cet avis précise également « compte tenu de la finalité de l'opération, l'absence de soulte convenue entre les parties n'appelle pas n'observation ».*

*Il est proposé au conseil municipal :*

- *D'accepter cet échange à savoir :*
  - *Cession par la commune de la parcelle cadastrée section XP n° 103 d'une superficie de 57 m²*
  - *Cession par Armorique Habitat de la parcelle cadastrée section XP n° 100 d'une superficie de 133 m²,*
- *D'accepter que cet échange se fasse sans soulte,*
- *De décider que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune de Plouigneau,*
- *D'autoriser Mme Le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes pièces y relatives.*

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260305-2026D035-DE

*Après en avoir délibéré,*
*Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité*

En mairie, le 06/03/2026
Le Maire
***Joëlle HUON***

MAIRIE DE PLOUIGNEAU
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. LE COMTE Jean-Yves